

2115 (LXIII). Suite à donner au Plan d'action de Mar del Plata recommandé par la Conférence des Nations Unies sur l'eau en vue de la mise en valeur et de la gestion intégrée des ressources en eau

Le Conseil économique et social,

*Ayant présentée à l'esprit la résolution VIII de la Conférence des Nations Unies sur l'eau*³⁵,

Reconnaissant la nécessité impérieuse d'accélérer les progrès dans la prospection et la mise en valeur des ressources en eau, ainsi que les difficultés de coordination auxquelles les organismes des Nations Unies se heurtent dans l'exécution de leurs tâches concernant les ressources en eau,

*Reconnaissant en outre le rôle central que le Comité des ressources naturelles et les commissions régionales, dans leurs régions respectives, devraient jouer dans la promotion de la coopération intergouvernementale, comme suite au Plan d'action de Mar del Plata*³⁶ *recommandé par la Conférence des Nations Unies sur l'eau en vue de la mise en valeur et de la gestion intégrée des ressources en eau,*

1. *Invite les commissions régionales à convoquer des réunions régionales pour obtenir les vues des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sur la suite à donner à la Conférence des Nations Unies sur l'eau et sur les possibilités, les besoins et les problèmes liés à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence au niveau régional;*

2. *Prie le Comité administratif de coordination et le Comité de coordination pour l'environnement de décrire en plus grand détail les aspects administratifs et financiers des propositions figurant dans leur rapport sur les activités présentes et futures du système des Nations Unies en matière de mise en valeur des ressources en eau*³⁷;

3. *Décide de convoquer une session extraordinaire du Comité des ressources naturelles afin de décider des mesures complémentaires à prendre pour assurer l'exécution du Plan d'action de Mar del Plata en vue de la mise en valeur et de la gestion intégrée des ressources en eau; cette session extraordinaire, qui se tiendrait après l'achèvement des réunions régionales mentionnées au paragraphe 1 ci-dessus, ne devrait pas durer plus de huit jours ouvrables et devrait tenir compte des observations formulées aux réunions régionales et du rapport demandé au paragraphe 2 ci-dessus;*

4. *Prie le Comité des ressources naturelles de faire le nécessaire en tant qu'organe intergouvernemental, pour étudier et examiner en permanence la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur l'eau par les organisations internationales compétentes dans ce domaine.*

*2085^e séance plénière
4 août 1977*

³⁵ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, Mar del Plata, 14-25 mars 1977* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.77.II.A.12), p. 80.

³⁶ *Ibid.*, chap. I.

³⁷ E/CONF.70/CBP/4 et Add.1 et 2.

2116 (LXIII). Coordination des programmes des organismes des Nations Unies dans le domaine de la mise en valeur des ressources naturelles

Le Conseil économique et social,

Réaffirmant l'importance du rôle que joue le Comité des ressources naturelles, conformément à la résolution 1535 (XLIX) du Conseil économique et social, du 27 juillet 1970, intitulée « Mise en valeur des ressources naturelles », en faisant des recommandations au Conseil pour la programmation et la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources naturelles,

Soulignant la nécessité d'assurer une coordination efficace des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans le domaine des ressources naturelles, afin d'éviter de faire peser des contraintes inutiles sur les ressources humaines et financières peu abondantes des organismes des Nations Unies et leur capacité d'appuyer les pays en développement dans leurs efforts de développement,

1. *Prend acte du rapport du Comité administratif de coordination et du Comité de coordination pour l'environnement sur les activités présentes et futures du système des Nations Unies en matière de mise en valeur des ressources en eau*³⁸ *et du rapport du Secrétaire général sur un plan d'action global pour la mise en valeur des ressources naturelles et sur la coordination des programmes des organismes des Nations Unies dans ce domaine*³⁹, *ainsi que des observations formulées au sujet de ces rapports;*

2. *Réaffirme les dispositions du paragraphe 2 de la résolution 1957 B (LIX) du Conseil, du 25 juillet 1975, particulièrement des alinéas c et d;*

3. *Prie le Secrétaire général de faire figurer dans les rapports qu'il doit préparer comme suite à la résolution 1957 B (LIX) du Conseil une analyse détaillée des activités en cours ou envisagées au titre des programmes dans le domaine des ressources naturelles, afin de mettre le Comité des ressources naturelles en mesure de s'acquitter efficacement de sa tâche de coordination.*

*2085^e séance plénière
4 août 1977*

2117 (LXIII). Evaluation des perspectives de mise en valeur des minerais de chrome

Le Conseil économique et social,

Reconnaissant l'importance des ressources naturelles pour le développement économique dans le monde,

*Rappelant que les minéraux énumérés dans le Programme intégré pour les produits de base*⁴⁰ *font actuelle-*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ E/C.7/74 et Add.1 à 3.

⁴⁰ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I, Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.76.II.D.10), première partie, sect. A.1, résolution 93 (IV) en date du 30 mai 1976.

ment l'objet de discussions à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Prenant en considération les travaux concernant les ophiolites (c'est-à-dire les roches qui pourraient contenir du chrome) faits dans le cadre du Programme international de corrélation géologique, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et constatant que les renseignements dont on dispose sur les métaux communs courants tels que le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc sont plus abondants,

Prie le Secrétaire général d'établir, pour la sixième session du Comité des ressources naturelles, un rapport où seraient évaluées de manière exhaustive les perspectives de mise en valeur des minerais de chrome et la demande de chrome au cours des 10 à 15 années à venir, et où devraient être particulièrement signalées les mesures qui pourraient être prises pour évaluer les gisements dont on soupçonne l'existence dans les pays en développement.

2085^e séance plénière
4 août 1977

2118 (LXIII). Prospection, développement et utilisation des ressources charbonnières

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1954 (LIX), du 25 juillet 1975, concernant les problèmes relatifs à l'existence et à la disponibilité des ressources naturelles, et notamment la résolution 1954 A (LIX),

Conscient de l'importance mondiale que l'énergie et les combustibles ont acquise pendant les dernières années écoulées et de leur influence sur le développement économique, en particulier sur celui des pays en développement,

Félicitant le Secrétaire général de ses rapports sur le charbon⁴¹ et prenant acte des conclusions desdits rapports,

Reconnaissant qu'il serait opportun d'intensifier la coopération internationale en vue d'assurer l'approvisionnement à long terme en énergie, en quantités et sous des formes appropriées,

Prenant en considération les rapports du Secrétaire général présentés au Comité conformément à la résolution 1954 C (LIX) du Conseil,

Rappelant la résolution 3508 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1975, intitulée « Examen des tendances à long terme du développement économique des régions du monde »,

1. *Prie* le Secrétaire général d'attacher une attention particulière, dans ses travaux sur les tendances économiques à long terme, aux prévisions à long terme concer-

⁴¹ « Situation et perspectives en ce qui concerne la production et l'utilisation du charbon dans les pays développés et dans les pays en développement » (E/C.7/67), et « Quelques aspects techniques et économiques de la transformation du charbon en combustible liquide ou gazeux et utilisation du charbon dans l'industrie chimique » (E/C.7/57/Add.1).

nant l'énergie et ses principales sources, ainsi qu'aux besoins et à l'approvisionnement des pays, compte tenu de la possibilité d'utiliser d'autres sources d'énergie;

2. *Recommande* au Secrétaire général de veiller à ce que, dans l'action conjointe des divers organismes du système des Nations Unies en vue du développement de sources d'énergie autres que le pétrole et le gaz, une priorité élevée soit accordée à l'évaluation des perspectives d'utilisation du charbon comme matière première, tant pour la production de combustibles liquides et gazeux que pour l'industrie chimique;

3. *Prie* le Secrétaire général, compte tenu de l'opinion des secrétariats exécutifs des commissions régionales et des institutions spécialisées, ainsi que du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour le développement, de présenter au Conseil économique et social, à sa soixante-cinquième session, un rapport d'activité:

a) Qui présente une évaluation des progrès réalisés dans le développement de l'utilisation du charbon;

b) Qui indique l'envergure actuelle et prévue des activités d'évaluation des perspectives d'utilisation du charbon inscrites aux programmes de travail respectifs desdits organismes;

c) Qui présente des propositions d'action concernant des mesures concrètes visant à développer l'utilisation et la transformation du charbon et à aider les pays à surmonter leurs problèmes énergétiques et, en même temps, qui tienne compte des exigences de la préservation de l'environnement;

4. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'une étude approfondie des problèmes susmentionnés soit effectuée lors du colloque international envisagé sur l'évaluation et l'exploitation des gisements de houille, qui doit être convoqué au plus tard en 1979.

2085^e séance plénière
4 août 1977

2119 (LXIII). Sources d'énergie nouvelles et renouvelables

Le Conseil économique et social,

Reconnaissant que les dernières décennies du xx^e siècle constitueront une période de transition entre une économie mondiale largement fondée sur le pétrole et une économie fondée sur d'autres sources d'énergie, nouvelles et renouvelables,

Considérant les délais nécessaires pour mettre en valeur et exploiter de nouvelles sources d'énergie,

Rappelant que l'Organisation des Nations Unies a ouvert la voie en ce qui concerne la promotion et la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie, telles que l'énergie solaire, l'énergie géothermique et l'énergie éolienne, et qu'elle a réuni à Rome, en 1961, la Conférence des Nations Unies sur les sources nouvelles d'énergie, qui a été la première grande conférence internationale sur ces sources nouvelles d'énergie et a constitué une